



Les sports de nature :

Editorial

Fort de ses 1 906 kilomètres de côtes et de ses 4 700 kilomètres de sentiers de randonnées, le Finistère offre un cadre d'exception à la pratique des sports de nature terrestres, nautiques ou aériens : 17% des licences sportives finistériennes sont délivrées pour des sports de nature.

Le développement de ces activités familiales ou sportives de haut-niveau doit s'inscrire dans le respect des équilibres environnementaux et dans le souci permanent de la préservation des espaces naturels qui forment l'attrait de notre département.

L'objet de la présente plaquette est d'informer les pratiquants des sports de nature sur la localisation des sites destinés à leurs activités et de leur faire connaître les règles et bonnes pratiques nécessaires à la protection de la nature et des espaces protégés.

Notre ambition est simple : permettre à tous ceux qui aiment le sport et la nature d'exercer leur passion de façon responsable et respectueuse de l'environnement.

Pascal MAILHOS

Wallian

Préfet du Finistère

SOMMAIRE

• Les sports de nature: une pratique populaire!	2
Les lieux de pratique	4
Les zones protégées	6
Les éducateurs sportifs et l'emploi	8
Les manifestations sportives	10
Les partenaires	12

1 français sur 3 de 15 à 75 ans déclare pratiquer les sports de nature

Plus de 13 millions de français de 15 ans ou plus pratiquent un sport de nature (ski, surf, voile, canoë, randonnée, escalade, équitation...) soit une personne sur trois et plus d'une sur deux quand on ajoute le vélo sous toutes ses formes.

Dans le peloton des dix activités physiques et sportives les plus répandues en France, quatre se pratiquent en milieu naturel. La palme de l'activité la plus pratiquée revient au vélo qui contribue pour beaucoup, avec la randonnée pédestre, au poids des sports de nature.

Extrait de Stat-Info n°08-01, Ministère des Sports

Sports de nature de quoi parle-t-on?

L'analyse des données relatives aux pratiques et pratiquants de sports de nature est effectuée dans ce document à partir des sports listés ci-dessous.

Cette liste ne constitue pas une base de référence exhaustive des sports de nature en France mais elle correspond aux pratiques les plus représentées dans le département du Finistère.

Ces pratiques s'effectuent principalement dans le milieu naturel et justifient donc des modalités d'accès particulières (respect du droit de propriété et des règlements particuliers, respect des autres usages et de la préservation de l'environnement).

Fédérations sportives terrestres

- Char à voile
- Course d'orientation
- Cyclisme
- Cyclotourisme
- Equitation
- Golf
- Montagne et escalade
- Motocyclisme
- Randonnée pédestre
- Spéléologie
- Tir à l'arc
- Triathlon

Fédérations sportives nautiques

- Aviron
- Canoë-kayak
- Etudes et sports sous marins
- Motonautisme
- Surf
- Voile

Fédérations sportives aériennes

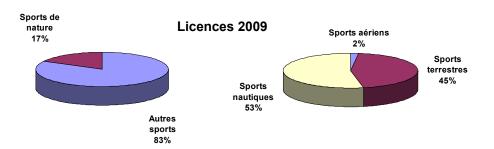
- Aéromodélisme
- Aéronautique
- Planeur ultraléger motorisé
- Vol libre
- Parachutisme

une pratique populaire!

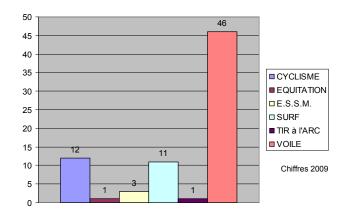
17 % des licences finistériennes sont délivrées pour les sports de nature

Quelques repères :

Licences sports de nature 1er département breton Licences nautisme : 1er département breton Licences voile : 1er département français



52 % des sportifs de haut niveau du Finistère sont issus des sports de nature



Le dispositif handisport

Les activités de loisirs accessibles se développent grâce aux aménagements réalisés dans le département ainsi qu'au dynamisme des professionnels et des associations.

www.finistere-accessible.com

Témoignage d'Hervé Larhant, Association Handisport de Cornouaille à Quimper

Quels sont les sports de nature qui sont proposés aux licenciés du club?

Les sportifs peuvent s'investir dans quatre activités : la voile, le tir à l'arc, l'escalade et la plongée sous marine. Nous proposons ces pratiques en partenariat avec des associations dites «valides» que sont Nautisme en Finistère, les Archers de l'Odet, les Grimpeurs de l'Odet et le Groupe Activités Sous Marines.

Qu'est ce qui a motivé ce choix de conventionner avec des partenaires extérieurs ?

Tout d'abord cela nous permet de bénéficier des infrastructures, du matériel et des conseils d'éducateurs pour s'initier et progresser.

Mais surtout cela favorise à moyen terme l'intégration de nos adhérents dans ces clubs supports. En effet la phase d'initiation est spécifique aux personnes handicapées. Par la suite, en fonction de leurs acquis mais aussi de leur autonomie, ils peuvent pratiquer avec tout un chacun.

Existe-t-il des freins à cette intégration ?

En effet, ce doit être une démarche volontaire de la personne handicapée. Il faut respecter son souhait ou pas de pratiquer avec les «valides».







Les lieux de pratique : structure ou site aménagé



La plaisance

Le Finistère compte :

- 13 ports structurants
- 77 petits ports
- 300 zones de mouillage accueillant 23 000 bateaux

La bonne gestion, notamment environnementale, des zones de mouillage par les collectivités locales est un des éléments marquants du développement des pratiques nautiques départementales.

Extraits du Recensement des Equipements Sportifs (RES www.res.sports.gouv.fr

Les espaces protégés

Votre site de pratique bénéficie t-il d'une mesure de protection ?
Existe-t-il des restrictions concernant l'utilisation de ce site naturel ?

Infos disponibles auprès de :

CARMEN: site de cartographie dynamique http://carmen.naturefrance.fr rubrique « cartes & données »

Pour aller plus loin

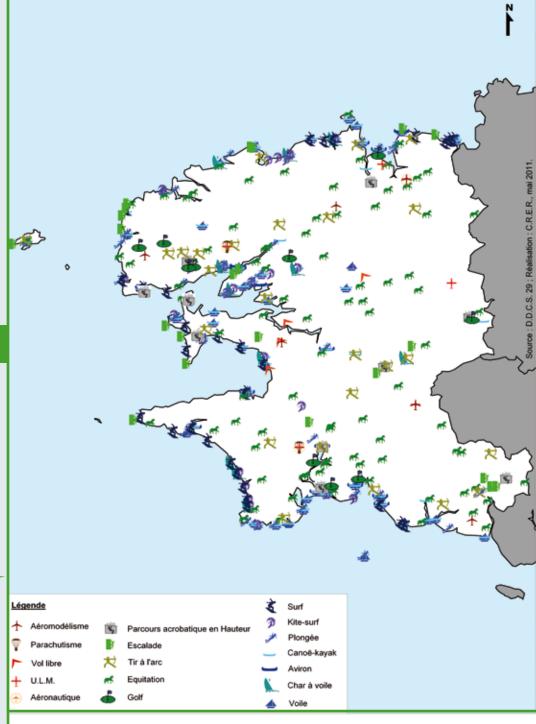
La pérennisation de l'accès aux sites de pratique

17 fiches techniques qui présentent les outils de pérennisation de l'accès aux lieux de pratique : contractualisation, réglementation, transfert de propriété.

www.sportsdenature.gouv.fr rubrique « lieux de pratique »

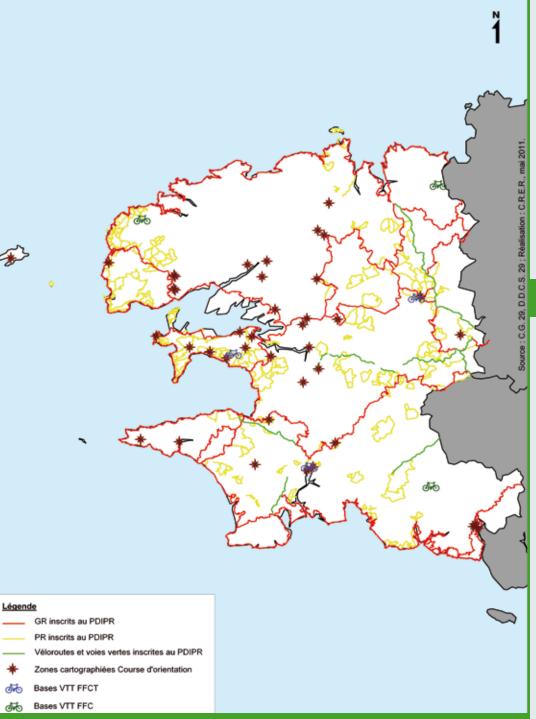
Evaluations des impacts environnementaux des sports de nature

Exemple dans l'archipel des Glénan : conciliation entre les activités plaisancières et les ancrages sur les herbiers marins.



- Sports aériens: sites de pratique connus et utilisés par les structures affiliées aux différentes fédérations;
- Equitation, golf et parcours acrobatiques en hauteur : structures déclarées à la DDCS du Finistère au 1/10/09;
- Escalade: sites naturels d'escalade recensés par la Fédération Française de Montagne et d'Escalade;
- Tir à l'arc : lieux de pratiques utilisés par les associations affiliées à la Fédération Française de Tir à l'Arc;
- Char à voile, voile, aviron, canoë-kayak : sites de pratiques des structures affiliées aux différentes fédérations;
- Plongée sous marine : point de départ de l'activité ou lieu entraînement de la structure;
- Surf et kite-surf : sites reconnus pour la pratique de l'activité, des écoles itinérantes peuvent y proposer des prestations.

Les lieux de pratique : l'itinérance



Les bonnes pratiques et les restrictions

Recommandations:

- Respecter le balisage existant et ne pas créer de nouveaux sentiers;
- Conserver ses déchets:
- Éviter les cueillettes et les ramassages sur les sites visités, respecter le droit de propriété;
- Respecter la tranquillité de la faune en gardant vos distances;
- Ne pas faire de feux ni fumer dans les secteurs sensibles aux incendies (bois, forêts, plantations, landes) notamment pendant la période fixée par arrêté préfectoral (du 1er mars au 30 septembre).

www.ffrandonnee.fr rubrique «les 10 commandements du randonneur»

Le cas particulier des sentiers du littoral :

Les sentiers des douaniers ont été réhabilités et ouverts à tous grâce à la mise en place de la servitude de passage des piétons sur le littoral par la loi du 31 décembre 1976. Ils sont à l'usage exclusif des randonneurs pédestres.

Le cas particulier des randonnées motorisées :

En vue d'assurer la protection des espaces naturels, la circulation des véhicules à moteur est interdite en dehors des voies classées dans le domaine public routier de l'Etat, des départements et des communes, des chemins ruraux et des voies privées ouvertes à la circulation publique des véhicules à moteur, en application de l'article L. 362-1 du code de l'environnement.





Le Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR)

Conformément aux lois de décentralisation, il appartient au Conseil Général d'élaborer un PDIPR destiné à:

- préserver le patrimoine des sentiers et des chemins ruraux:
- promouvoir la pratique de la randonnée;
- assurer la pérennité des itinéraires;
- garantir la qualité des circuits inscrits.

Le PDIPR, après approbation par l'assemblée départementale, confère aux chemins ruraux une protection juridique en posant l'obligation de maintien ou de rétablissement de la continuité de ces chemins.

La randonnée autrement

L'équibreizh: des chemins balisés de randonnées équestres (en cours de rénovation).

www.equibreizh.com

Les randonnées nautiques: balades de découverte à la journée, semaine du petit cabotage, tour du Finistère en kayak de mer ou à la voile...

www.nautisme-finistere.com

Les circuits de randonnées adaptés aux personnes à mobilité réduite :

www.finistere-accessible.com

Les randonnées à vélo :

- Les circuits de cyclotourisme : des circuits cartographiés, accessibles à tous et permettant de visiter le département autrement
 - www.codep29ffct.fr
- Les bases VTT: 6 territoires sont concernés, regroupement de plusieurs circuits permanents de tous niveaux

www.ffct.org
rubrique « où pratiquer ? » > bases VTT
www.ffc.fr
rubrique « cyclisme pour tous » > sites VTT

Les vélo-routes / voies vertes :
 www.voiesvertes.com

Pour aller plus loin

Brochure «Randonnées en Finistère» co-éditée chaque année par le Conseil Général et l'Agence de Développement Touristique du Finistère.

www.finistere-randonnees.com







Le Parc Naturel Marin d'Iroise



Une richesse collective à conserver et valoriser

L'Iroise est un espace naturel remarquable présentant une forte diversité et une richesse exceptionnelle.

Elle constitue une zone majeure pour de nombreuses espèces d'oiseaux et de mammifères marins. Le Parc Naturel Marin d'Iroise, créé en 2007, a pour vocation de préserver cet environnement remarquable tout en permettant une gestion durable des ressources de la mer.

Le parc prône des pratiques et usages nautiques en cohérence avec la fragilité des écosystèmes.

www.parc-marin-iroise.gouv.fr

Le Parc Naturel Régional d'Armorique



Préserver les paysages et le patrimoine naturel et culturel

Etendu sur 125 000 hectares, le Parc Naturel Régional

d'Armorique (PNRA) présente une grande variété de paysages, de milieux et d'activités représentatives de la diversité de la Bretagne.

Les activités traditionnelles de la randonnée pédestre, équestre ou cycliste, ont donné lieu à la création d'itinéraires. Cependant, le Parc doit veiller à la maîtrise et à l'impact du développement des sports de nature, notamment des manifestations sportives, afin de protéger le patrimoine naturel.

Le PNRA compte donc sur tous les sportifs et amateurs d'activités en pleine nature pour adopter une démarche éco-responsable et respecter les objectifs du développement durable.

Les zones

Les différentes modalités pour la protection du patrimoine naturel dans le Finistère

Les outils de protection réglementaire

Les sites classés et inscrits : ce sont les mesures de protection les plus anciennes. Elles ont pour objectif la conservation d'espaces naturels ou bâtis présentant un intérêt certain au regard des critères prévus par la loi.

http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Sites-classes-et-inscrits-.html

• Les réserves naturelles nationales : elles ont pour missions de protéger le patrimoine naturel (faune, flore et géologie), de le gérer et de le faire découvrir.

www.reserves-naturelles.org

 Les réserves naturelles régionales : également appelée "espaces remarquables de Bretagne", elles cherchent à sauvegarder des milieux fragiles, caractéristiques ou servant de refuge à des espèces menacées.

www.bretagne-environnement.org - rubrique « patrimoine naturel »

• Les arrêtés préfectoraux de protection du biotope : ils fixent les mesures tendant à favoriser la conservation des biotopes nécessaires à l'alimentation, à la reproduction, au repos ou à la survie d'espèces protégées.

http://www.developpement-durable.gouv.fr/-eau-et-biodiversite-.html

Les outils de gestion et de concertation

- Les parcs naturels régionaux : ils concourent à la politique de protection de l'environnement, d'aménagement du territoire, de développement économique et social, d'éducation et de formation du public.
- Les parcs marins: ils élaborent un plan de gestion concerté avec l'ensemble des partenaires concernés par le milieu marin sur lequel coexistent un patrimoine naturel remarquable et de possibles conflits d'usage.
- Les zones Natura 2000 : le réseau Natura 2000 regroupe l'ensemble des espaces désignés en application de deux directives européennes :
 - La directive «habitats» qui désigne des zones spéciales de conservation (ZSC): sites maritimes et terrestres qui comprennent des habitats naturels ou des habitats d'espèces de faune et de flore sauvages dont la rareté, la vulnérabilité ou la spécificité justifient une attention particulière.
 - La directive «oiseaux» qui désigne des zones de protection spéciale (ZPS): sites maritimes
 et terrestres particulièrement appropriés à la survie et à la reproduction d'espèces d'oiseaux
 sauvages ou qui servent d'aires de reproduction ou d'hivernage à des espèces d'oiseaux migrateurs.

www.natura2000.fr

Les modalités foncières

 Les sites du conservatoire du littoral : le conservatoire mène une politique de sauvegarde de l'espace littoral par l'acquisition de sites fragiles et menacés, en vue de leur protection définitive et de leur ouverture raisonnée au public.

www.conservatoire-du-littoral.fr

• Les espaces naturels sensibles : c'est la mise en œuvre par le département d'une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public d'espaces naturels devant permettre la préservation de la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels, la sauvegarde des habitats naturels et la création d'itinéraires de promenade et de randonnée.

protégées

Focus sur la démarche Natura 2000

Témoignage de Nicolas Daviau, chargé de mission Natura 2000 pour la ZSC Anse de Goulven et dunes de Keremma et pour la ZPS Baie de Goulven

Keremma

Qu'est ce qu'un opérateur Natura 2000 ? Quel est le rôle du chargé de mission ?

L'opérateur Natura 2000 est mandaté par le comité de pilotage pour élaborer et mettre en oeuvre le document d'objectifs (plan de gestion). Le chargé de mission recruté à cet effet est un interlocuteur privilégié.

Ensemble, ils mettent en place des groupes de travail qui réunissent les usagers du site (sportifs, agriculteurs, habitants ...) afin de rédiger de façon concertée le document d'objectifs définissant les mesures de gestion de la zone Natura 2000.

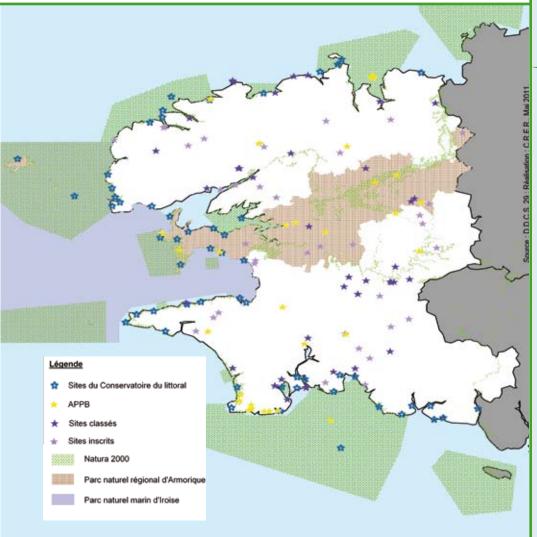
Comment concilier la protection de l'environnement avec la pratique des sports de nature ?

Premièrement, il faut privilégier la concertation entre les associations de protection de l'environnement et les pratiquants de sports de nature et évidemment, envisager diverses solutions pour éviter d'interdire la pratique. La gestion concertée des sites est d'ailleurs le choix qu'a fait la France concernant les zones Natura 2000.

Deuxièmement, il faut favoriser la formation et l'information des usagers. Les pratiquants sportifs doivent s'approprier les mesures pour la préservation de l'environnement en étant force de propositions.

Par exemple, nous avons réalisé avec l'association kite-surf 29, les associations de protection de l'environnement (GOB, LPO et Bretagne Vivante) et les mairies une charte Natura 2000 de bonnes pratiques. Ce travail a abouti à la définition de zones de pratiques pour limiter le dérangement des oiseaux dans les secteurs les plus sensibles. Des panneaux seront installés et l'information sera en partie relatée par les usagers eux mêmes favorisant ainsi la responsabilité et l'autogestion. Nous réaliserons un suivi des pratiques ainsi qu'un suivi ornithologique mensuel qui sera beaucoup plus fin.

www.maisondesdunes.org



Les espaces protégés

 349 sites inscrits et 320 sites naturels classés

en Bretagne en 2007

- 7 réserves naturelles nationales
- 6 réserves naturelles régionales
- 71 arrêtés préfectoraux de biotope
- 78 sites Natura 2000 dont 25 ZPS et 53 ZSC
- 1 832 km linéaires d'intervention du conservatoire du littoral
- 393 espaces naturels sensibles

Source: L'environnement en Bretagne – Cartes et chiffres clés

www.bretagne-environnement.org rubrique documentation



Pour aller plus loin

Outils juridiques pour la protection des espaces naturels

Des fiches téléchargeables, rédigées par l'Atelier Technique des Espaces Naturels (ATEN) qui présentent l'ensemble des outils juridiques mis en place par les pouvoirs publics depuis plus d'un siècle dans un but de protection des espaces naturels.

http://bibliothequeenligne.espaces-naturels.fr





Pour aller plus loin

Emploi

- Atlas 2008 des éducateurs sportifs déclarés dans le champ des sports de nature.
- Guide méthodologique du diagnostic de l'emploi dans les sports de nature : démarche par étape de l'élaboration d'un diagnostic territorial.
- Les enquêtes métiers : sous la forme de typologies, des données quantitatives et qualitatives sur les professionnels d'une discipline.

www.sportsdenature.gouv.fr rubrique « Emploi-formation »

Impact socio-économique

Un mémento présentant des méthodes et des outils pour évaluer l'impact économique appliqué à un événement sportif de nature et des exemples d'études déjà réalisées.

www.sportsdenature.gouv.fr rubrique « manifestations sportives »

Les éducateurs sportifs

L'offre de formation en Bretagne

Une offre de formation large et diverse par ses disciplines sportives, ses niveaux de qualification et ses organismes de formation.

Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et des sports (BPJEPS)

C'est un diplôme de niveau IV qui permet d'exercer le métier d'animateur sportif en toute autonomie. Son titulaire est responsable au plan pédagogique et assure la sécurité des pratiquants. Différents supports sportifs sont proposés dans la région: équitation, voile, canoë-kayak, aviron, char à voile, surf, kite-surf, pêche, activités physiques pour tous et activités de la randonnée

Autres certifications

La filière sportive offre un premier niveau de qualification professionnelle pour l'animation et l'encadrement des activités physiques. Il s'agit de formation courte et généralement en alternance:

- Brevet d'Aptitude à la Profession d'Assistant Animateur Technicien option loisirs de pleine nature (BAPAAT)
- Certificat de Qualification Professionnelle assistant moniteur de voile (CQP)
- Certificat de Qualification Professionnelle opérateur de parcours acrobatique en hauteur

Brevet d'état d'éducateur sportif (BEES)

Certains brevets d'Etat n'ont pas encore évolué vers un BPJEPS, c'est notamment le cas de l'option plongée subaquatique.

Un certificat de qualification complémentaire kayak de mer pour les BEES canoë-kayak est également proposé en Bretagne.

Les spécificités régionales

- Licence professionnelle spécialité nautisme et développement durable
- Cerficat de Spécialisation (CS) Education à l'environnement vers un développement durable (ouvert au titulaire d'un BPJEPS)
- Unité Capitalisable Complémentaire (UCC) guide animateur nautique (ouvert au titulaire d'un BPJEPS)

Pour plus d'informations:
Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Finistère
www.finistere.pref.gouv.fr/ddcs/

L'enseignement des sports de nature: le cadre institutionnel

Le cadre général (article L.212-1 du Code du sport).

L'enseignement, l'animation, l'encadrement ou l'entraînement des pratiquants sportifs sont des fonctions qui nécessitent de la part de la personne qui les exerce contre rémunération une qualification particulière.

Les personnes qui exercent ces fonctions de façon bénévole n'ont pas une obligation de qualification; cependant, ils peuvent exercer leurs compétences uniquement dans le cadre associatif et avec les membres de cette association.

La particularité des disciplines s'exerçant dans un environnement spécifique (article R.212-7 du Code du sport).

Certaines disciplines sportives de pleine nature ont été listées par le législateur en raison de la spécificité du milieu dans lequel elles s'exercent et des mesures de sécurité particulières qu'elles nécessitent.

Il s'agit de la plongée sous marine, du canoë-kayak (en rivière, au-delà de la classe III), de la voile (au-delà de 200 milles nautiques d'un abri), du canyonisme, du parachutisme, du ski et de l'alpinisme, de la spéléologie, du surf de mer et du vol libre.

Les personnes qui exercent contre rémunération les fonctions d'encadrement, d'enseignement, d'animation ou d'entrainement dans ces disciplines doivent être titulaires d'un diplôme délivré uniquement par le ministère en charge des sports.

Pour plus d'informations:
Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Finistère
www.finistere.pref.gouv.fr/ddcs/

et l'emploi

Nautisme en

Finistère

La filière nautique

Environ 250 000 personnes pratiquent des sports nautiques dans l'une des 114 bases nautiques du Finistère.

L'impact socio-économique de ces activités est considérable, elles dégagent un chiffre d'affaire total de 33 millions d'euros se répartissant en :

- 640/ pour le tourieme poutique

- 64% pour le tourisme nautique,
- 15 % pour les classes de mer ,
- 4% pour les sports nautiques en compétition.

L'ensemble de cette filière employait en 2007, 527 personnes en poste permanent et 1 010 en poste saisonnier. La grande majorité des emplois est consacrée à l'enseignement et à l'entraînement des pratiques sportives.

Depuis quelques années, on remarque également un développement important de micro-entreprises de prestations de services d'activités nautiques plutôt saisonnières (70 recensées en 2009).

Pour plus d'informations: Nautisme en Finistère www.nautisme-finistere.com

La filière équestre

Le Finistère se place au premier rang régional dans le secteur agricole et dans le domaine sportif.

Les licenciés finistériens représentent 28,4% des licenciés régionaux et 99 structures équestres sont affiliées à la Fédération Française

d'Equitation (chiffres 2008)

Les établissements équestres (centre équestre, poney-club, structure de tourisme équestre hors courses, élevage et spectacle) sont dans 60% des cas implantés depuis plus de 10 ans, seuls 8% de ces établissements ont été créés il y a moins de 5 ans

Ils ont en majorité le statut d'exploitation agricole (49%) ou de société commerciale (36%); les associations sportives ne représentent que 11% et les éducateurs sportifs en profession libérale 4%.

Dans chaque établissement équestre sont employées 2 personnes ou moins. Les grosses structures qui emploient plus de 5 personnes sont minoritaires (10%).

Pour plus d'informations: Comité Départemental d'Equitation www.equi29.com

données 2007, enquête équitation, GREF pour le CRESLB



L'éducation à l'environnement

Les sports de nature peuvent être des outils d'éducation à l'environnement et au développement durable, la pratique d'une de ces activités physiques favorise notamment une relation sensible à son environnement.

En partenariat avec le Centre Régional d'Expertise et de Ressources des sports de nature (CRER) et la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale Bretagne(DRJSCS), le Réseau d'Education à l'Environnement en Bretagne (REEB), organise depuis 2004 des journées d'échanges pour favoriser la rencontre entre éducateurs à l'environnement et éducateurs sportifs, ceci afin de se construire une culture commune et développer des projets communs. En parallèle, une réflexion est portée sur la formation initiale et continue des cadres sports de nature pour aller vers des pratiques intégrant l'éducation à l'environnement.

www.reeb.asso.fr



Pour aller plus loin

Impact Zéro :
un exemple d'action concertée
entre les sports nautiques
et l'éducation à l'environnement

C'est un guide pédagogique qui reprend de façon synthétique les points communs aux différentes activités nautiques pour pratiquer en sécurité et respecter son environnement.

C'est une action pilotée par le CRER en partenariat avec le REEB et Nautisme en Bretagne (NEB).

www.sports-nature.bretagne.fr









Manifestations sportives dans des sites naturels propriétes du Conservatoire du littoral

La réalisation d'une manifestation sportive sur les propriétés du Conservatoire est dérogatoire aux principes généraux de l'établissement. Elle peut être instruite sur la base des particularités du site et de sa capacité à pouvoir supporter un tel évènement. Préalablement à l'organisation, toute manifestation doit faire l'objet d'une demande de l'organisateur à la délégation Bretagne du Conservatoire, qui, au regard de ses missions, délivrera ou non une autorisation.

Conservatoire du littoral de Bretagne 8 quai Gabriel Péri - BP 60474 22194 Plérin cedex 02 96 33 66 32

Pour aller plus loin

Mémo pour les organisateurs de manifestations sportives

Ce mémo s'adresse aux organisateurs désireux d'inscrire leur manifestation sportive dans une démarche de développement durable. Ces conseils pratiques sont issus d'un travail associant le Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS), la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) et le Conseil Général du Finistère. Sans être exhaustif, il esquisse des pistes d'actions pour réussir sa manifestation au bénéfice de tous.

Disponible en téléchargement sur :

www.finistere.pref.gouv.fr/ddcs/ rubrique «Politique sportive»



Les manifestations

Démarche qualité des manifestations sportives de nature en Bretagne

CRER

Sports Nature Bretagne

Une démarche innovante, qui appréhende l'organisation des manifestations dans leur globalité.

Issue d'un partenariat entre l'Etat, la région et le mouvement sportif et portée par le C.R.E.R. Sports Nature, cette démarche valorise les

savoir-faire des organisateurs bretons en matière d'événementiel sportif de nature.

Cette démarche qualité des manifestations de sports nature intégre:

- la dimension transversale, autour de trois domaines identifiés: la qualité sportive, la qualité environnementale et la qualité d'accueil, source de développement local, social et économique;
- les différents publics : le comité d'organisation (bénévoles, salariés), les participants, les spectateurs/accompagnateurs et les prestataires;
- la dimension temporelle de l'organisation : avant, pendant et après la manifestation;
- la notion de développement durable : vers des organisations «responsables».

Rendez-vous sur le site internet du C.R.E.R pour plus d'information sur cette démarche et notamment:

- adhérer à la charte régionale;
- profiter de la «boite à outils» (mémo réglementaire, fiches pratiques liées à l'environnement ...);
- auto-évaluer votre manifestation sportive via le baromètre qualité.

www.sports-nature-bretagne.fr

Les pratiques sportives dans les zones Natura 2000

Certains sites de pratiques et manifestations sportives sont soumis à une évaluation de leurs incidences sur le milieu.

Afin de prévenir les atteintes aux objectifs de conservation des sites Natura 2000, l'article L.414-4 du code de l'environnement soumet, entre autres, les sites de pratique et les manifestations sportives à une évaluation de leurs incidences environnementales dès lors qu'elles ont lieu dans un site Natura 2000 ou à proximité.

Manifestations concernées :

- celles qui se déroulent en tout où partie sur la voie publique et qui ont un budget supérieur à 100 000 € ou qui regroupent plus de 1000 personnes (participants, organisateurs et spectateurs) ou qui délivrent un titre national ou international;
- celles qui se déroulent en mer (quel que soit le nombre de participants);
- celles qui ont un but lucratif et regroupent sur un même site 1500 persónnes ou plus;
- celles qui comportent la participation de véhicules terrestres à moteur.

Sites de pratiques concernés :

- les circuits fermés où évoluent des véhicules terrestres à moteur;
- les nouveaux établissements d'APS qui ont leur siège social et leur site de pratique dans une zone Natura 2000;
- les aires de pratique de l'aéromodélisme;
- les sites d'envols et d'atterrissages des ULM, montgolfières, planeurs et hydravions:
- les randonnées nautiques encadrées en véhicules nautiques à moteur au moment de leur agrément.

Pour plus d'informations: Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Finistère www.finistere.pref.gouv.fr/ddcs/

sportives

Entre contraintes et passion, deux organisateurs témoignent...

Les Roc'h des Monts d'Arrée

Dimitri POIXE, agent de développement VTT au comité départemental de cyclotourisme du Finistère

Les Eurolympiques

Christine DARCILLON, présidente du Canoë-Kayak Club de Quimperlé

Quelles sont les caractéristiques principales de la manifestation sportive ?

«Les Roc'h des Monts d'Arrée» est une grande fête du VTT-loisir qui se déroule en Centre-Finistère, au cœur du Parc Naturel Régional d'Armorique

La 13ème édition a réuni près de 5000 VTTistes et 500 marcheurs originaires de 65 départements français et de 4 pays. Il s'agit d'une des plus grandes manifestations de sport-loisirs de France organisée par des bénévoles associatifs.

Sous le pilotage du comité départemental de cyclotourisme, le comité d'organisation regroupe une vingtaine de clubs VTT du Finistère et des associations locales, partenaires de l'évènement. Les retombées économiques ne sont pas négligeables pour la région de Huelgoat : hébergements, commerces, restaurants. Les organisateurs estiment à plus de 10 000, le nombre de personnes présentes dans ce secteur rural pour le week-end.

Toutes les années suivant celle des Jeux Olympiques, notre club, avec la ligue de Bretagne, organise les «Eurolympiques» sur le site des «Roches du Diable» près de Quimperlé.

C'est une compétition de canoë-kayak de niveau international regroupant une quinzaine de nations.

En 2009, nous avons accueilli 120 compétiteurs et environ 2000 spectateurs sur une journée.

Quelles sont les difficultés liées à la mise en place d'une manifestation de ce type ?

Les différents parcours évoluent tous les ans et sont tracés sur le périmètre sensible du Parc Naturel Régional d'Armorique, comportant plusieurs zones Natura 2000

La coordination des bénévoles (500 en 2011) n'est pas aisée. Notre manifestation a la chance de compter sur la participation de fidèles.

Enfin la planification financière demeure tous les ans périlleuse et dépend en partie du succés de nos randonnées.

Depuis 2008, mon emploi a été créé avec le soutien du Conseil Général et de la DDCS afin de perenniser cette organisation et de développer les parcours permanents des bases VTT.

Le site des « Roches du Diable » est situé en pleine nature, dans un terrain encaissé.

Certaines parties du bassin sont relativement difficiles d'accès. De plus, il n'y a pas de pont ou de passerelle pour traverser la rivière.

Si la principale préoccupation reste la sécurité des compétiteurs, du public et des bénévoles, l'un des objectifs pour le club est qu'après la manifestation, le site soit restitué dans son état initial.

Quelles sont les solutions que vous avez mis en place afin de réduire l'impact de cette manifestation sur la zone de pratique ?

Nous travaillons donc étroitement avec le Parc d'Armorique car les Monts d'Arrée sont des milieux très riches et aussi très fragiles. Nous respectons les endroits fortement déconseillés par les techniciens spécialisés. Nous informons les participants, le jour-même et sur notre site internet, du respect qu'ils doivent aux milieux.

Le balisage des boucles est temporaire et n'existe sur le terrain que pendant la durée des randonnées. Nous réalisons le démontage dès la fin du week-end et effectuons également une vérification une semaine après. Nous en profitons pour enlever les derniers petits déchets oubliés.

www.lesroch.org

Pour cela, plusieurs solutions ont été mises en place :

- arrivée de l'électricité par câble "volant";
- balisage des zones accessibles au public;
- ouverture de parkings en dehors du site;
- mise en place d'affichettes d'information;
- installation de sacs poubelle, tri et récupération de tous les déchets;
- démontage complet en fin de journée.

Ainsi, les objectifs que nous nous étions fixés ont pu être atteints, et cela grâce aux 60 bénévoles qui ont prêté leur concours à l'organisation de cette manifestation.

www.canoe-kayak-bretagne.fr/



Les manifestations sportives dans un espace naturel

Vous organisez une manifestation de sports de nature

Avez-vous obtenu l'autorisation du propriétaire ou du gestionnaire du site ? Votre manifestation a-t-elle lieu sur un site protégé ?

Etes-vous concernés par une zone Natura 2000 ?

Renseignements auprès des mairies ou en consultant les sites de cartographie dynamique:

> http://carmen.naturefrance.fr rubrique « cartes & données »

www.bretagne-environnement.org rubrique «atlas»

Les espaces naturels sensibles, propriétés du Conseil Général

Si le tracé de votre manifestation traverse un site répertorié comme espace naturel sensible, vous devez adresser une demande d'autorisation au Président du Conseil Général

> Conseil Général du Finistère 32 boulevard Dupleix 29196 Quimper cedex

Pour aller plus loin

Guide de l'organisateur de manifestation multisports de nature

Ce document a pour double objectif d'aider l'organisateur à garantir la sécurité des pratiquants et de l'accompagner dans les démarches auprès des autorités administratives compétentes.

www.sportsdenature.gouv.fr rubrique « manifestations sportives »



Les partenaires



Centre Régional d'Expertise et de Ressources des sports de nature (CRER)

C'est un outil régional créé par la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, en partenariat avec le Conseil régional et le Comité régional olympique et sportif. Il contribue au développement durable des sports de nature et apporte une vision transversale (sport, tourisme, environnement, aménagement du territoire...) de ces pratiques. C'est un lieu d'informations, de conseils, d'expertises et de concertation.

Caroline VINCENT – 02.99.54.67.71 www.sports-nature-bretagne.fr c.vincent.crer@orange.fr



Nautisme en Finistère (NEF)

C'est une organisation unique en France.

Créé en 1989 d'une volonté conjointe du Conseil Général du Finistère, de l'Etat et des acteurs de la filière nautique, Nautisme en Finistère a pour mission de favoriser le développement durable de la filière dans toutes ses composantes (activités sportives et de loisir, industrie nautique et plaisance).

11 rue Théodore Le Hars - BP134 29103 QUIMPER cedex 02 98 76 21 31

www.nautisme-finistere.com



Pôle Ressources National des Sports de Nature (PRNSN)

Ce pôle a été créé par le ministère chargé des sports pour renforcer

les compétences des acteurs des sports de nature (information, formation, conseil, expertise et évaluation) et afin de partager les connaissances. Situé à Vallon Pont d'Arc, sa vocation prioritaire est de diffuser des savoir-faire et de valoriser les bonnes pratiques et les actions innovantes. Il est un outil de mise en relation, de conseil et d'expertise à la disposition des agents du ministère et de l'ensemble des acteurs locaux du sport.

PRNSN - CREPS Rhônes-Alpes BP38 - 07150 VALLON PONT D'ARC 04 75 88 15 24 www.sportsdenature.gouv.fr Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

CS 96515 - 35065 RENNES cedex

http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/

Conseil Général du Finistère

Services espaces naturels et paysages 32, boulevard Dupleix – 29196 QUIMPER cedex 02 98 76 21 48

www.cg29.fr

Comité Départemental du Tourisme

4 rue du 19 mars 1962 – 29018 QUIMPER cedex 02 98 76 24 77

www.finisteretourisme.com

Parc Naturel Marin d'Iroise

Pointe des Renards – 29217 LE CONQUET 02 98 44 17 00

www.parc-marin-iroise.gouv.fr

Parc Naturel Régional d'Armorique

15 place aux foires - 29590 LE FAOU 02 98 81 90 08

www.parc-naturel-armorique.fr

Conservatoire du littoral de Bretagne

8 quai Gabriel Péri - Port du Légué BP 60474 22194 Plérin cedex

02 96 33 66 32

www.conservatoire-du-littoral.fr

Réseau d'Education à l'Environnement en Bretagne

Corinne Vermillard- 02 96 48 97 99 www.reeb.asso.fr

Maison des dunes et de la randonnée

Route de Goulven – 29430 TREFLEZ 02 98 61 69 69

www.maisondesdunes.org

Comité Départemental d'Equitation

41 rue Georges Clémenceau - 29400 LANDIVISIAU 02 98 15 50 43

www.equi29.com

Comité Départemental Olympique et Sportif du Finistère

Maison départementale des sports 4 rue Anne Robert Jacques Turgot 29000 QUIMPER 02 98 98 75 50

http://finistere.franceolympique.com/



Conception - édition : DDCS29

Crédits photographiques: PRNSN, DDCS 29,

CODEP 29 cyclotourisme

Remerciements : Caroline Vincent CRER